

Question écrite de Mme Kattrin JADIN au ministre des Affaires étrangères concernant la création d'une capacité européenne militaire de planification et de conduite

Kattrin JADIN (MR) :

Le lundi 6 mars 2017, les ministres européens des Affaires étrangères et de la Défense se sont réunis pour annoncer la création officielle d'une capacité militaire chargée du commandement et du contrôle des missions militaires extérieures non-combattantes de l'Union européenne. Cette capacité regroupera une trentaine de personnes. La capacité militaire a été adoptée à l'unanimité. C'est pourtant un sujet clivant, qui rencontre fréquemment l'opposition britannique. Le Royaume-Uni, très attaché à l'OTAN, critique cette volonté d'adopter une capacité de défense autonome.

1. Quelle a été la position du Royaume-Uni suite à la création de cette capacité militaire? Avec le Brexit, faut-il s'attendre à un recul britannique dans le domaine militaire?
2. Quels ont été les principaux arguments avancés en faveur de cette capacité militaire? L'idée d'une plus grande coopération dans le domaine militaire en-dehors de l'OTAN a-t-elle été soumise? Les critiques de l'administration Trump aux États-Unis à l'égard de l'OTAN et la politique extérieure de la Russie ont-elles motivé le choix d'accélérer le processus européen d'intégration au niveau de la Défense? Si oui, dans quel sens?
3. Quels pays ont émis des doutes quant à la création de cette capacité militaire? Quelles ont été leurs principales justifications?

Ministre des Affaires étrangères :

La Capacité militaire de planification et de conduite (CMPC) (en anglais Military Planning and Conduct Capability ou MPCC), dont la mise sur pied a été décidée lors du Conseil des Affaires étrangères du 6 mars 2017, sera chargée à l'avenir de la planification et de la conduite de "missions militaires à mandat non exécutif".

Ce vocable recouvre les missions militaires non combattantes, c'est-à-dire celles qui poursuivent, avec les partenaires étatiques locaux (au niveau de l'armée, de la gendarmerie, et parfois aussi de la police, comme au Mali), des objectifs de formation continuée et de réforme du secteur interne de la sécurité, afin de stabiliser et d'augmenter l'efficacité des forces régulières des États partenaires.

En pratique, il s'agit avec la CMPC/MPCC de fournir un meilleur soutien aux commandants de mission sur le terrain, qui sont déployés actuellement en République centrafricaine (EUTM RCA), au Mali (EUTM Mali) et en Somalie (EUTM Somalie) notamment.

La CMPC/MPCC, établie au sein de l'état-major de l'UE préexistant, ne constitue donc pas un "quartier général militaire européen" qui soit comparable au SHAPE de l'OTAN, lequel est le seul en mesure de conduire des missions combattantes d'ampleur, dans le cadre de la réponse à une éventuelle agression armée, en application de l'article 5 du Traité de Washington.

Au niveau européen, il s'agissait d'établir, du côté militaire, un pendant à ce qui existait déjà dans le secteur des missions civiles, à savoir la Capacité civile de planification et de conduite (CCPC) (en anglais: Civilian Planning Conduct Capacity ou CPCC). Une évolution logique et nécessaire donc.

Il n'en reste pas moins que je soutiens et salue ce premier pas dans la bonne direction, qui en appelle d'autres à l'avenir. Mais il faudra bien entendu attendre de pouvoir tirer les enseignements nécessaires de la première période de fonctionnement opérationnel de la CMPC/MPCC, laquelle fera l'objet d'une analyse approfondie, vers la fin 2018.

Je voudrais resituer le contexte de cette décision qui s'inscrit dans la mise en oeuvre de la Stratégie Globale de l'UE dans le domaine de la Sécurité et de la Défense. Ce processus est une priorité absolue pour l'Union européenne et la création de la CMPC/MPCC en constitue une des premières réalisations concrètes.

Je rappelle que c'est l'évolution négative de l'environnement sécuritaire en Europe, sur un arc d'instabilité allant du sud de la Méditerranée jusqu'au Spitzberg, en passant par l'Ukraine, qui sont à la base du développement de la Stratégie Globale de l'UE.

Un autre aspect de la mise en oeuvre de la Stratégie globale auquel je tiens particulièrement est le renforcement de la coopération entre l'UE et l'OTAN. Car il ne s'agit pas pour l'UE d'entrer dans une concurrence stérile avec l'OTAN, mais de chercher la meilleure et la plus efficace complémentarité entre les deux organisations.

Sur le plan de la défense européenne, le Royaume-Uni s'en tient jusqu'ici à ses lignes rouges connues: pas de duplication avec l'OTAN, pas de transfert de capacités militaires nationales vers l'UE et pas de "protectionnisme industriel" national en matière de marchés de Défense.

Il est par ailleurs clair que le Royaume-Uni cherche à conserver un lien étroit avec la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) après le Brexit. Le secrétaire d'État au Foreign Office, Boris Johnson, me l'a assuré encore récemment.

Je pense que c'est d'ailleurs souhaitable, car l'Europe n'aurait rien à gagner à se priver des capacités militaires de la Grande-Bretagne. De toute manière, Brexit ou pas, le Royaume-Uni continuera à jouer un rôle important dans la stabilité et la sécurité de l'Europe entière. Nous continuerons donc de discuter de ces matières avec Londres, de manière ouverte et constructive.